



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

moustiques

Question écrite n° 90862

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les problèmes liés à la prolifération du moustique-tigre dans le département des Pyrénées-Orientales. L'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée) qui est en matière de démoustication, de contrôle de nuisances biologiques, de gestion et d'observation des zones humides littorales, de restauration de cordons dunaires, l'opérateur des collectivités territoriales s'alarme de la recrudescence des moustiques. En effet, suite aux fortes intempéries du mois d'octobre dernier, une forte partie des larves de l'espèce s'est réveillée précocement cette année. Par ailleurs, le développement des bassins d'orage avec ses eaux stagnantes, aggrave la situation. Ceci représente un véritable problème de santé publique. Le moustique tigre est en effet vecteur de maladies potentiellement mortelles chez l'homme comme la dengue ou le chikungunya. Aujourd'hui, il est également vecteur d'un virus tout aussi dangereux chez les chiens et les chats (la dirofilariose). L'EID estime que la lutte anti-vectorielle (LAV) est le seul moyen efficace de lutter contre le développement du moustique tigre. Elle consiste à supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et à l'extérieur des habitations tout en luttant parallèlement contre les moustiques adultes. Cette invasion, en plus des risques sanitaires qu'elle peut représenter, à des incidences sur la vie économique et particulièrement touristique de notre territoire. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour lutter efficacement contre le développement de cette espèce et sa propagation.

Texte de la réponse

La lutte contre les moustiques et les enjeux associés, que ce soit en termes de santé publique, de nuisance pour les citoyens français, ou encore de préjudice pour l'économie française, notamment le tourisme, est un sujet d'attention et de mobilisation pour le ministère de l'écologie. Aujourd'hui, le marché des produits insecticides anti-moustiques est très limité en Europe. En effet, l'encadrement réglementaire en vigueur et les coûts de développement requis pour pouvoir mettre sur le marché un produit biocide réduisent sensiblement l'intérêt que trouvent les industriels de la chimie dans ce domaine. En conséquence directe, les produits disponibles deviennent de plus en plus rares. Actuellement, en France, seuls ceux contenant l'une des deux substances suivantes peuvent être utilisés : soit du « Bti », efficace contre les larves de moustiques, soit de la « deltaméthrine », efficace contre les moustiques adultes. Par ailleurs, il convient de rappeler que la lutte anti-vectorielle (LAV) ne doit pas se limiter au seul usage de traitements chimiques. Des actions de sensibilisation des populations concernées afin de rappeler les consignes de prévention et les mesures individuelles et collectives de protection sont indispensables, notamment pour limiter les conditions propices au développement des moustiques. En métropole, grâce à un usage jusqu'ici adapté des insecticides, les moustiques présents sur le territoire, dont le moustique tigre, n'ont pas développé de mécanismes de résistance. Une veille rigoureuse à ce sujet est d'ailleurs assurée. Dès lors, le recours à ces insecticides via les campagnes organisées par l'ensemble des organismes publics de démoustication conserve tout son sens et constitue aujourd'hui un outil essentiel de la LAV. Tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer une lutte efficace. La mobilisation et le travail réalisé par ces équipes de démoustication doivent être salués. Face à la réduction du nombre de

substances utilisables pour la lutte chimique, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour identifier les insecticides utilisés dans d'autres États membres et qui pourraient l'être aussi en France, ainsi que les substances les plus prometteuses pour développer de nouveaux produits anti-moustiques. Son bilan est attendu pour le début de cette année 2016. À l'issue des résultats de cette saisine de l'Anses, compte tenu de l'enjeu de santé publique dont il est ici question, l'objectif sera de mobiliser les industriels afin de mettre en œuvre des actions concrètes en vue du développement et de la mise sur le marché de produits alternatifs à ceux actuellement disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90862

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8124

Réponse publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 1012